

# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

## Division pistolet

### Dispositions d'exécution 2010

## Championnat d'été au pistolet 10m (C été-10)

En complément au règlement Championnat d'été au pistolet 10m (C été-10, doc. 4.73.01 f, édition 2008 de la FST), la Division pistolet de la SNTS édicte les dispositions d'exécution suivantes pour l'année de compétition 2010.

Art. 1

#### **Finances**

Le prix de la feuille de stand comprenant les trois programmes de tir est de Fr. 18.-, dont Fr. 1.- revient à la section organisatrice et Fr. 1.- à la SNTS. Pour les catégories d'âge jusqu'à U20 (10-20 ans), le prix de la passe est de Fr. 13.- et de ce fait, le montant de Fr. 1.- ne peut plus être déduit ni par la société ni par la SNTS.

Art. 2

#### **Contrôle**

Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société.

Art. 3

#### **Annonce des résultats et décompte**

Le tir de qualification a lieu du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2010.  
Le Tir final a lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 15 septembre 2010.

Les sociétés renvoient toutes les feuilles de stand avant le **6 août 2010** à la cheffe du concours. Les sociétés doivent conserver les cibles jusqu'au Tir final. **Sur chaque feuille de stand devra être indiqué l'adresse e-mail du participant.**

Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant le 15 octobre 2010 directement auprès de la SNTS sur le CCP 23-403-2 en mentionnant qu'il s'agit du « C été-10 ».

Chaque feuille de stand manquante sera facturée au prix de Fr. 18.-, chaque feuille détériorée au prix de Fr. 1.-.

Art. 4

#### **Dispositions du concours**

Le programme de compétition comprend trois passes de 40 ou 60 coups chacune. Il peut être tiré soit sur des cibles à rameneur, soit sur des installations à marquage électronique.

Le total des deux meilleures passes est déterminant pour la participation au Tir final.

Le Tir final se déroule sous forme d'un tour à domicile.

Les qualifiés pour le Tir final reçoivent leurs documents de concours de la part du Chef du concours FST jusqu'au 30 août. Le Tir final se déroule selon le règlement C été-10 sous forme d'un tour à domicile.

Art. 5

**Systemes de marquage électronique**

Pour les installations équipées de cibles électroniques, des autocollants remplacent les feuilles de stand.

Ces autocollants doivent être placés sur la bande de contrôle/feuilles de stand, de telle sorte que l'autocollant soit imprimé avec le résultat. Seules les bandes de contrôle/feuilles de stand surimprimées sont valables.

Art. 7

**Licences**

Ce concours est soumis à l'obligation de posséder une licence.

Art. 8

**Classes d'âge et programmes**

Programme de 40 coups pour :

**U12** (10-12 ans)                      **U14** (13-14 ans)                      **U16** (15-16 ans)

**U18** (17-18 ans)                      **U20** (19-20 ans)

Programme de 60 coups pour :

**Elite** (classe d'âge ouverte)                      **Seniors** (46-59 ans)

**Vétérans** (60-69 ans)                      **Seniors vétérans** (dès 70 ans)

Art. 9

**Distinctions**

Lors du tir de qualification, chaque participant ayant droit à une distinction reçoit une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.-.


Les limites pour l'obtention de la distinction sont les suivantes :

<u>Limites de distinction</u>	<u>40 coups</u>	<u>60 coups</u>
U12/U14/U16	335	
U18/U20	345	
Elite/seniors		535
Vétérans		515
Séniors vétérans		495

Les limites de distinctions pour le Tir final seront fixées par les dispositions d'exécution C été-10 pour la Finale. Chaque participant recevra un prix souvenir.

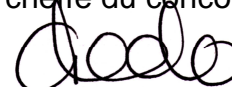
Edition mai 2010

Le responsable de la Division



Roland Salathé

La cheffe du concours



Gabriela Faedo